

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU JEUDI 25 MAI 2023
Présidée par DURAND Jacques, Maire

Date convocation : 17 mai 2023
Date affichage convocation : 17 mai 2023
Membres CM élus : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr*

APPROBATION ET SIGNATURE PV PRECEDENT

DELIBERATION D_2023_20
ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE
ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,
APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION D_2023_21
RENOUVELLEMENT ET ACTUALISATION DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
NATUREL SUR LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY ENTRE LA VILLE ET GRDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

DELIBERATION D_2023_22
AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION NUMERIQUE (DN)
COMMUNE A NIMES METROPOLE ET A LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY SUR LES PERIMETRES DEFINIS.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique de Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Bauzély.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de fonctionnement de la Direction Numérique commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Saint-Bauzély intégrant l'avenant n°6.

ARTICLE 3 : Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

DELIBERATION D_2023_23
DEMANDE FDC TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE ST GENIES ET RUE DU CAN

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux d'éclairage public pour un montant de 38,082 € HT
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières, à faire les démarches et signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2023_24
REFECTION BATIMENT SITUE 3 RUE DU STADE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé pour la rénovation du bâtiment situé 3 rue du stade et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs et à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2023_25
PROPOSITION CONTRAT ENTRETIEN CLIMATISATION

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis proposé,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision et à payer la dépense qui en résulte.

DELIBERATION D_2023_26
PROPOSITION SMEG GROUPEMENT ACHAT ENERGIE

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le principe que la commune soit intégrée au groupement d'achat d'énergie proposée par le SMEG

PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARKING DU STADE

Présentation par Madame FABRE du projet arrêté suite aux rencontres et échanges informels sur le terrain notamment.

Les débats portent essentiellement sur la capacité de financement pour cette année. La question de faire un projet plus global pour faire une demande de subventions est privilégiée.

Pour cette année, l'assemblée accepte le principe d'acquérir et planter des arbres en octobre/novembre si notre trésorerie le permet.

STADE MUNICIPAL

Il est décidé que Monsieur LIOVE Serge, serait le référent pour les relations avec les associations de foot utilisant le stade et les vestiaires.

Séance levée à 22h46

Liste des délibérations de la séance 02 juin 2023 affichée en mairie et publiée sur le site de la commune.

DURAND Jacques
Maire

